



HOMMES ET MÉTIERS

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Métier

Coiffeur

Un savoir-faire aux 1 000 reflets



Professionnels, reprenez une entreprise en toute sérénité.



Vous souhaitez reprendre une entreprise tout en protégeant votre patrimoine ?

La Banque Populaire Lorraine Champagne vous aide à exprimer votre audace d'entreprendre grâce au prêt Socama Transmission-Reprise. Celui-ci vous apporte le financement nécessaire, tout en protégeant votre patrimoine. Le montant des cautions personnelles est limité à seulement 25% du montant initial du prêt. Alors, profitez de cette exclusivité pour vous lancer et contactez un Conseiller Banque Populaire.

☎ 0 820 33 70 00* - www.bplc.fr

* Prêt allant jusqu'à 150 000 €. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque et par la SOCAMA. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise mais est limité à 25% du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation.



Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté Européenne.



**BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE**



Banque et populaire à la fois.

“ Point de réussite sans action ”



Le résultat des élections européennes du mois dernier nous conduisent tous à nous interroger sur le rôle joué par la diffusion, l'avant-veille du scrutin, du film « Home » de Yann-Arthus Bertrand. Le réalisateur l'a d'ailleurs reconnu, admettant que son film avait pu influencer les votes. Mais, au-delà de l'effet potentiel sur les consciences de nos concitoyens, le documentaire délivre un message global qui vaut autant pour la planète que pour l'avenir de nos jeunes et de notre secteur, à savoir qu'il « est trop tard pour s'interroger.

Il faut agir ! ». Cet appel à l'action rejoint en effet celui porté actuellement par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de France au travers d'une campagne de promotion intitulée « Agir pour réussir ». Plus qu'une expression, ces trois mots résument parfaitement la politique de dynamisation que nous menons sur le territoire mosellan. La réussite de nos missions et l'atteinte des objectifs fixés par les artisans élus passent par une mobilisation de chaque instant sur les volets de l'information, du conseil, de l'accompagnement et de la formation.

De formation il en est justement question à cette période de l'année où vous êtes amenés à réfléchir, voire à être sollicités, sur le recrutement d'un(e) apprenti(e) pour la rentrée de septembre. Sur cette question précise, il est « trop tard pour s'interroger. Il faut agir ! ». Depuis 13 ans que je préside la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, je n'ai effectivement pas connaissance d'un soutien aussi fort que celui manifesté actuellement par les Pouvoirs publics en direction des entreprises pour développer l'apprentissage. Depuis quelques années, des mesures concrètes sont venues encourager le développement des filières de formation au travers d'aides et d'exonérations de cotisations. Cette détermination à agir dans cette direction se voit confirmée par le plan gouvernemental lancé fin mai pour développer la formation. Plus de 700 millions d'euros sont inscrits au budget pour vous inciter à former des jeunes. Aussi, nous est-il paru évident de consacrer 4 pages de ce numéro d'*Hommes & Métiers* (pages 10 à 13) pour vous présenter une nouvelle fois les atouts de l'apprentissage. Je formule le souhait que vous preniez le temps de lire attentivement ce dossier. Je ne doute pas alors qu'à l'issue de cette lecture vous serez comme moi convaincu qu'il « faut agir ! ».

Si l'action n'apporte pas toujours la réussite, il convient de rappeler qu'il n'y a pas de réussite professionnelle sans action. Aussi, vous inviterai-je à prendre contact dès que possible avec nos conseillers pour commencer à construire l'avenir de votre entreprise, l'avenir des futures générations, et ainsi rejoindre en filigrane l'un des messages du documentaire de Yann-Arthus Bertrand.



PIERRE STREIFF
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE

Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges - Épinal.
Directeur de la publication : P. STREIFF. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE - A. MESSENET. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Impression : Groupe Socosprint Imprimeurs [88].
Conception et réalisation : **TEMA** presse - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Juillet 2009. *Hommes & Métiers* est imprimé sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement. Crédit photo de couverture : Alain Dusart.



Actualités

Foncier et immobilier professionnels
Plusieurs hectares pour les artisans
page 4

Nouvelles technologies :
80 % des artisans de la Moselle
connectés ! **page 5**

Bénéficiez de la nouvelle aide
à l'embauche **page 6**

Dépêches **page 8**

Passeport pour l'Économie Numérique
page 9

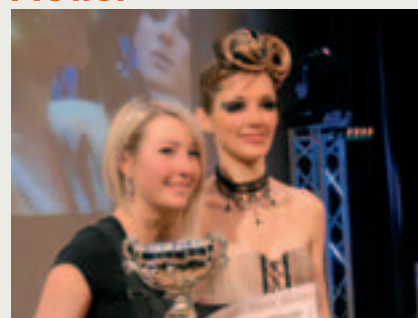
Dossier L'APPRENTISSAGE



Parmi les 750 000 jeunes qui, chaque année, quittent le système scolaire, 150 000 n'ont aucun diplôme dont 60 000 aucune qualification. Clé pour l'emploi des jeunes, atout pour l'entreprise, l'apprentissage est une réponse moderne et adaptée à la formation et à la qualification des jeunes.

Pages 10 à 13

Métier



Envie d'un moment de détente et de bien-être, de changer de tête et d'être valorisé(e) ou tout simplement de remettre de l'ordre dans sa chevelure : voici autant d'occasions de laisser notre tête entre les mains de notre coiffeur. **Pages 14 et 15**

Repères

Paroles d'expert : les risques professionnels **page 17**

La campagne « Agir pour réussir » au service des CMA et des artisans **page 18**

Foncier et immobilier professionnels

Plusieurs hectares pour les artisans

La CMA 57 et Metz Métropole Développement ont présenté le 23 juin dernier les résultats d'une étude réalisée dans le but de proposer des réponses concrètes à une préoccupation fondamentale des chefs d'entreprises artisanales : le foncier et l'immobilier professionnel.

Consciente de l'importance du secteur des métiers messin, du maintien et du développement des entreprises et des emplois, complémentarément à l'adoption du schéma de développement commercial, cette étude avait été lancée dès 2008 par feu CA2M. La restitution des travaux a permis de rappeler que les chefs d'entreprise et les créateurs sont souvent gênés dans leur développement par des locaux inappropriés, par une recherche de solutions complexes et une offre souvent illisible. Lors de cette matinée, les artisans présents ont pu découvrir la réponse faite par la collectivité messine à leurs besoins de locaux fonctionnels ou de terrains à aménager, bien desservis, accessibles, visibles et au



Projet de Lauvallières.

meilleur coût. Analysant les potentialités de son territoire, l'Agglomération a choisi de travailler à l'aménagement de cinq secteurs, dont deux ont été présentés :

- Marly/Belle-Fontaine - 17 hectares dédiés au commerce et à l'artisanat.
- Lauvallières - 70 hectares à aménager autour du futur hôpital Robert Schuman

Ces deux zones bénéficient il est vrai d'une accessibilité et d'une visibilité exceptionnelles, en bordure ou à proximité de voies express et s'inscrivent dans la continuité de zones existantes à vocation majoritairement artisanale. La réalisation se fera sur les deux années à venir. Une commercialisation est prévue dès la fin 2009 pour Marly/Belle-Fontaine, puis en 2010 pour Lauvallières.

Si vous êtes à la recherche de locaux ou terrains à aménager, contactez les conseillers entreprise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle référents sur Metz-Agglomération (Clotilde Muller au 03 87 39 31 23 ou Sébastien Schosseler au 03 87 39 31 66) ou les chargés de mission de Metz Métropole Développement au 03 87 16 96 80.

Agenda du Président

Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, de Lorraine, de France et de l'espace Saar-Lor-Lux

04.06.2009 – METZ – Bureau APAL
08.06.2009 – METZ – 1^{re} Commission du CES Lorraine
09-10.06.2009 – PARIS – Assemblée Générale de l'APCM
15.06.2009 – METZ – Séance plénière du CES Lorraine
16.06.2009 – METZ – Comité Directeur de la CMA 57
17.06.2009 – PONT-À-MOUSSON – Bureau de l'EPF de Lorraine
22.06.2009 – METZ – Assemblée Générale de la CRMA de Lorraine
22.06.2009 – METZ – Assemblée Générale de l'APAL
23.06.2009 – METZ – « Entretiens du CES Lorraine » : conférence-débat de Nicole NOTAT « Faire valoir et reconnaître la responsabilité sociale des entreprises »
24.06.2009 – METZ – Réunion de travail de la 1^{re} Commission du CES Lorraine : présentation du projet ULCOS
24.06.2009 – METZ – Commission des Affaires Générales de la CMA 57
25.06.2009 – METZ – Commission de la Chancellerie, Comité Directeur et Assemblée Plénière de la CMA 57

Vie des Associations et Organisations Professionnelles

11.06.2009 – SARRALBE – 24^e rendez-vous d'affaires sur le thème de « La formation professionnelle interentreprises, un atout original pour les entreprises de Moselle-Est »
13.06.2009 – NEUFGRANGE – Assemblée Générale de la Corporation des Marbriers, Sculpteurs et Tailleurs de pierre de la Moselle
17.06.2009 – MONTIGNY-LES-METZ – Conseil d'Administration et Assemblée Générale ordinaire de l'AFO-BTP Moselle
18.06.2009 – SARREGUEMINES – Rencontre des Menuisiers des secteurs de Sarreguemines – Forbach en vue de la création d'une Corporation commune « Moselle-Est »
29.06.2009 – METZ – Assemblée Générale et Conseil d'Administration du Centre Lorrain de Gestion des Métiers et Professions indépendantes

Formation – Apprentissage

08.06.2009 – FORBACH – Conseil de perfectionnement du CFA Camille Weiss
10.06.2009 – THIONVILLE – Conseil de perfectionnement du CFA École Pratique des Métiers
15.06.2009 – METZ – Conseil de perfectionnement du CFA Ernest Meyer

Vie locale – Aménagement territorial

12.06.2009 – METZ – Inauguration des Journées du Développement Durable et Responsable en Lorraine, en présence de Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
15.06.2009 – METZ – 1^{er} Comité de pilotage du Schéma de développement économique de Metz Métropole
22.06.2009 – METZ – Cercle Charlemagne
23.06.2009 – METZ – Restitution de l'étude « Artisanat » sur le territoire de Metz Métropole organisée par l'agence Metz Métropole Développement en partenariat avec la CMA 57
26.06.2009 – METZ – Préfecture - Réunion « suivi de la crise économique »
01.07.2009 – METZ – 1^{re} réunion de sensibilisation « Bâtiment durable et intelligent, une opportunité à suivre pour la Moselle » organisée en partenariat avec le Conseil Général de la Moselle et l'ADEME

Réceptions – Distinctions Manifestations diverses

03.06.2009 – TRÈVES – Réception officielle pour la nouvelle présidence du Conseil Interrégional des CMA Saar-Lor-Lux
25.06.2009 – METZ – Signature de la charte de la démarche « Bâtiment durable et intelligent » au Conseil Général de la Moselle

Nouvelles technologies **80 % des artisans** de la Moselle connectés !



En partenariat avec le Conseil Général de la Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle vient de réaliser une étude sur les besoins des jeunes entreprises artisanales en matière de nouvelles technologies



Cette action s'inscrit dans le cadre de la construction par le CG 57 d'un réseau en fibres optiques desservant l'ensemble du département et contribuant ainsi à le développer économiquement, notamment en améliorant la productivité et l'activité des entreprises.

Au total, ce sont 235 entreprises qui ont été sollicitées pour donner leurs avis sur l'aménagement numérique du territoire et les besoins qui peuvent y être associés.

Le premier constat que l'on puisse faire est l'augmentation attendue de l'utilisation d'Internet par rapport à des études antérieures datant de 2001 et 2003.

Lors de la première enquête, près de 30 % des entreprises artisanales de la Moselle déclaraient posséder une connexion Internet.

Deux ans plus tard, ils étaient 64 %, confirmant déjà à l'époque l'essor nécessaire de cet outil, tant sur le plan professionnel que personnel.

La dernière enquête réalisée dévoile que 80 % des 15 136 entreprises artisanales mosellanes disposent d'une connexion Internet et, parmi ces dernières, 80 % accèdent au réseau haut débit et 8 % au très haut débit.

A contrario, l'usage qui en est fait n'a pas beaucoup évolué. La recherche d'informations et la communication restent en effet prédominantes dans l'utilisation, même si les entreprises se dirigent de manière marquée vers une dématérialisation des contacts B to B, B to C, ainsi qu'avec l'Administration.

De même, la présence de l'entreprise sur Internet par l'intermédiaire d'un site, qu'il soit vitrine ou marchand, n'a pas changé et est resté stable.

En fait, si l'on peut constater certaines réticences à développer l'usage d'Internet dans les entreprises « par manque d'utilité ou de besoins », il est dans tous les cas évident que les artisans mosellans connaissent et utilisent largement Internet. Ils sont d'ailleurs 22 % d'entre eux à se dire intéressés par une forma-

tion sur l'utilisation d'Internet.

Pour ce qui est de l'équipement informatique, si 85 % des entreprises artisanales de la Moselle disposent d'un ordinateur, 80 % d'entre elles estiment qu'il ne leur est pas nécessaire de procéder prochainement à un renouvellement de leur ordinateur ou parc informatique.

En conclusion, il apparaît que la situation actuelle ne devrait pas connaître d'évolution majeure si ce n'est vers des solutions déjà existantes, dans la mesure où 65 % des entreprises n'envisagent pas « une utilisation plus poussée d'Internet ».

La lecture de ces résultats nous permet néanmoins d'apprécier la bonne intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans les entreprises artisanales de notre département.

Plus d'informations auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle au 0820 57 057 (prix d'un appel local).

Bénéficiez de la nouvelle

Pour favoriser l'emploi dans les TPE, le Gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle qui permet d'exonérer totalement de charges patronales toute embauche réalisée au niveau du SMIC depuis le 4 décembre 2008.

Hommes & Métiers vous explique tout...

Avec trois millions d'embauches par an, les entreprises de moins de dix salariés sont une composante essentielle du dynamisme de l'emploi en France. Or, le contexte économique actuel n'est pas de nature à faciliter leurs embauches, car les petites entreprises n'ont pas toujours les ressources financières pour faire face aux incertitudes liées à l'activité. Pour les aider à embaucher, il existe donc désormais une aide exceptionnelle.

À qui s'adresse cette aide ?
Aux entreprises de moins de 10 salariés.

Pour quels types d'embauches ?

► Pour les **embauches réalisées à compter du 4 décembre 2008, à un salaire inférieur à 1,6 fois le Smic.**

► Elle est attribuée au titre de l'**embauche de salariés en CDI ou CDD de plus d'un mois.**

► Le contrat peut, dans tous les cas, être à **temps plein ou à temps partiel.**

► Le renouvellement d'un CDD pour une durée supérieure à un mois ou la transformation d'un CDD en CDI sont considérés comme des embauches et ouvrent droit à l'aide.

Avec quelles conditions ?

► **Ne pas avoir procédé à un licenciement économique** sur le poste pourvu par l'embauche dans les six mois qui précèdent.

► **Ne pas avoir réembauché un salarié dont le contrat a été rompu dans les 6 mois** qui précèdent lorsque la rupture est intervenue après le 4 décembre 2008.

Charges patronales	Montant de la charge	Montant de la déduction	Montant net
Allocations familiaiales TAUX PL	1 624,93	12,8000	1 612,13
VEUVAGE	1 624,93	1,6000	1 623,33
MALADIE	1 624,93	0,3000	1 624,63
VIEILLESSE TOTALITE	1 624,93	0,3000	1 624,63
VIEILLESSE PLAFONNÉE	1 624,93	0,4000	1 624,53
FINA / SUR TRANCHE A	1 624,93	1,8000	1 623,13
CONTRIBUTION EMPLOI SOLIDARITE	1 624,93	0,1000	1 624,83
FINA / TOTALITE / + 9 SAL.	1 624,93	4,5000	1 620,43
TRANSPORT	1 624,93	1,2000	1 623,73
ASSÉDIC TA	1 624,93	2,0100	1 622,93
AGS	1 624,93	8,0000	1 616,93
RETRAITE CIRSSE / IER TRANCHE	23,77	0,5000	23,27
AGFF Tranche I		1,5000	1,50
PREVOYANCE CIRSSE		0,1000	0,10
TAXE 8% / PREVOYANCE	1 624,93	0,1300	1 624,80
CSG-CRDS NON DEDUCTIBLE	1 624,93	0,4500	1 624,48
CSG-CRDS DEDUCTIBLE	1 624,93	4,2500	1 620,68
Taxe apprentissage	503,73	-0,1300	503,60
Formation continue			
Contribution au droit apprenti			
Effort construction			
Taxe sur salaire / Notaire			
ALLÈGEMENT FILLON			
(MONTANT TOTAL DES RETENUES)			151,67

► **Être à jour des obligations déclaratives et de paiement** à l'égard des organismes de recouvrement des cotisations.

Quel est le montant de l'aide ?

► Le taux maximal de **cette nouvelle aide atteint 14 % de la rémunération d'un salarié payé au SMIC** (soit une aide de 184,94 euros par mois). Il est ensuite dégressif jusqu'à 1,6 Smic, niveau où ce taux devient nul.

► L'aide n'est pas due pour les mois au titre desquels le montant calculé est inférieur à 15 euros.

Est-elle cumulable avec d'autres aides à l'emploi ?

► **OUI** avec la « Réduction Fillon » : l'aide à l'embauche pour les TPE peut s'ajouter à la réduction sur les bas salaires, dite « Réduction Fillon », ce

qui permet à l'entreprise d'être exonérée totalement de charges patronales à hauteur du Smic. Entre le Smic et 1,6 Smic, l'aide et l'exonération sont dégressives.

Elles s'annulent pour des salaires supérieurs ou égaux à 1,6 Smic.

Le cumul des deux aides est de 556,15 euros.

► **NON** avec les aides liées aux dispositifs suivants :

→ Aide à l'insertion par l'activité économique.

→ Contrat d'avenir.

→ Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité.

→ Aide versée aux entreprises adaptées et centres de distribution pour les travailleurs handicapés.

→ Contrat d'accès à l'emploi.

→ Exonération de charges au titre du contrat d'apprentissage.

aide à l'embauche

Comment obtenir cette aide ?

L'aide est gérée par le Pôle emploi avec lequel l'État conclut une convention. Le versement de l'aide n'est pas automatique.

► L'employeur doit faire la demande :

→ Un imprimé de demande d'aide vous est envoyé sur simple demande au Pôle emploi.

→ Renvoyez-le au Pôle emploi, avec une photocopie du contrat de travail (ou de son avenant en cas de renouvellement d'un CDD).

► L'employeur doit déclarer les périodes d'emploi :

→ Un formulaire de déclaration des périodes de travail et des rémunérations du (des) salarié(s) embauché(s) vous est envoyé automatiquement par le Pôle emploi, chaque fin de trimestre.

→ Complétez et renvoyez ce document au Pôle emploi dans les trois mois qui suivent la fin du trimestre de travail pour lequel l'aide est actualisée, impérativement.

À défaut, l'aide ne pourrait vous être octroyée au titre de ce trimestre. Vous conserverez néanmoins le droit de la demander au titre des trimestres qui suivent.

→ Tant que le ou les salariés embauchés restent employés dans l'entreprise, l'aide continue à être versée sous réserve que vous retourniez le document d'actualisation, chaque fin de trimestre.

Comment s'effectue le versement ?

Le montant de l'aide est calculé par le Pôle emploi, et elle est ensuite versée, par virement bancaire, dans le mois qui suit la déclaration des périodes d'emploi.

Plus d'informations auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local).

Reconnaissance

Médaille nationale des SOCAMA

L'engagement de Pierre Streiff récompensé

Le 13 mai 2009, la Fédération nationale des SOCAMA a décerné la Médaille nationale des SOCAMA à Pierre Streiff, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Cette récompense lui a été décernée pour sa contribution active au développement et au renom des SOCAMA (Société de Caution Mutuelle des Artisans).

Pierre Streiff est Président de la SOCAMA Lorraine depuis 1997, et a été Administrateur de la Fédération nationale des SOCAMA de 2000 à 2009.

La SOCAMA Lorraine est une Société de Caution Mutuelle mise en place par les artisans pour les artisans.

Son objectif est de leur faciliter l'accès au crédit. Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat siègent au comité de crédit et à son conseil d'administration, apportant par là leur expertise du terrain.



De gauche à droite : Bernard Moreau (Directeur Général Adjoint de la BPLC), Pierre Dap (Président d'Honneur de la BPLC), Pierre Streiff (Président de la CMA 57), Jean-Christophe Martin (Chargé de mission auprès d'Hervé Novelli, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, de Tourisme et des Services), et Raymond Oligier (Président du Conseil d'Administration de la BPLC).

Dépêches

■ CICM : Pierre Streiff passe le relais à Rudi Müller

Pierre Streiff, Président du CICM depuis 2001, a passé le relais le 7 mai dernier à Rudi Müller, l'actuel Président de la Chambre de Métiers de Trèves. Le CICM a, à cette occasion, honoré l'engagement de longue date du Président Streiff et son dévouement pour la cause de l'artisanat de la Grande Région. Le CICM a décidé par la même occasion de décerner au Président Streiff le titre de « président honoraire ». Le Conseil Interrégional des Chambres de Métiers Saar-Lor-Lux (CICM) regroupe les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges), de Sarre, de Rhénanie-Palatinat (Trèves, Coblenze, Mayence, Kaiserslautern) et de Luxembourg.

■ BTP 57: Patrick Ménard succède à Agnès Salmon

Patrick Ménard, 60 ans, a été élu le 28 avril à la Présidence de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Moselle (BTP 57). Il succède à Agnès Salmon qui présidait la Fédération depuis avril 2006 et était arrivée au terme de son mandat. La Fédération mosellane du BTP est forte de 1 400 entreprises et représente quelque 17 000 salariés. Elle est membre des réseaux Fédération Française du Bâtiment (FFB) et Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

■ Éric Sasso renouvelé à la Présidence du SIEM

Éric Sasso, Président du Syndicat des Installateurs Électriciens de la Moselle (SIEM) depuis 2006, a été renouvelé à l'unanimité dans son mandat au cours de l'Assemblée Générale du 24 avril dernier. Créé en 1992, le SIEM est composé de 115 entreprises d'installation électrique localisées en Moselle. Il défend et sert la profession d'électricien, tout en contribuant à former chaque année près de 150 personnes à l'habilitation électrique.

Bourse des métiers

Contact : 0820 857 057 [prix d'un appel local]

Alimentation

090200008 - Vends fonds PÂTISSERIE CHOCOLATERIE cause départ à la retraite - Canton de GROSTENQUIN - Magasin en bon état, situé au centre-ville - Parking gratuit - Équipement pâtisserie en assez bon état - Surface de 145 m² Camion de tournée - Clientèle locale et régionale - Installé depuis 60 ans - Très bonne réputation Accompagnement du repreneur possible.
090500027 - Vends cause changement d'activité fonds de commerce PIZZERIA AVEC LICENCE IV - MERLEBACH - Tout équipé aux normes - 40 places + 20 en terrasse - Situé sur un axe passant Parking - Idéal pour couple même débutant dans le métier - Loyer: 600 € - Prix: 72 000 €.

Bâtiment

090100003 - Vends entreprise de CHAUFFAGE Arrondissement de BOULAY - Installation + entretien très bonne réputation - Chiffre d'affaires: environ 1,2 M d'euros - CA en développement Entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables - Accompagnement de repreneur possible Prix: 300 000 €.
090200013 - Vends cause retraite fonds d'une entreprise d'INSTALLATIONS THERMIQUES ET PLOMBERIE SANITAIRE - Secteur SARREBOURG-SAVERNE - Possibilité de location d'un entrepôt de 120 m² avec aménagement de bureau Matériel en bon état - Véhicule de 4 ans (50 000 kms) - Stock disponible - Possibilité de démarrer de suite - Affaire très saine - Bonne clientèle: particuliers, entreprises, usines, collectivités - Accompagnement possible.
090500030 - Pour raison de retraite cède ENTREPRISE ARTISANALE TOUT CORPS D'ÉTAT (MENUISERIE - MAÇONNERIE - PLÂTRERIE - ÉLECTRICITÉ) - METZ CAMPAGNE - Existante depuis 20 ans.

Services

090500035 - Vends fonds INSTITUT DE BEAUTÉ situé en plein cœur du centre-ville piéton de METZ Le salon possède une clientèle fidèle - Local: 66 m² comprenant 2 cabines modulables, 1 cabine UV, 1 cabine aménageable - Accompagnement du repreneur possible - Prix: 45 000 €.

090400025 - Vends fonds INSTITUT DE BEAUTÉ cause retraite - Entreprise située en plein cœur du quartier impérial de METZ (proche centre-ville et gare) - Possibilité de stationnement - Clientèle (fichier clients) - CA à développer - Prix: 50 000 €.

090500033 - INSTITUT DE BEAUTÉ - Secteur THIONVILLE-METZ - Recherche esthéticienne pour location-gérance - Superficie: 115 m² Équipements haut de gamme: 2 grandes cabines + espace ongles + espace minceur + 2 cabines UV climatisées - Fort passage, peu de concurrence, clientèle fidèle - Chiffre d'affaires: 75 000 € HT Loyer: 1 390 € - Vous devrez avoir 5 ans d'expérience minimum - Une bonne pratique de l'onglerie et des soins minceurs est souhaitable.

090500029 - Vends cause double activité fonds de commerce INSTITUT ONGLERIE, MANUCURE, SPA MAINS ET PIEDS - Environ de METZ - Espace tendance, zen, neuf de 75 m² - Équipé haut de gamme - Axe très passant - Bon chiffre d'affaires à développer - Loyer: 750 € HT.

090400022 - Vends fonds d'ONGLERIE ET OBJETS DÉCORATIFS pour changement d'activité Arrondissement de THIONVILLE OUEST - Prix: 25 000 € - Faible loyer - Bon emplacement sur rue principale très passante - 3 vitrines - Parking à proximité - Possibilité de cabine d'esthétique Accompagnement et formation de repreneur pour la pose d'ongles si souhaité.

090500028 - Vends fonds SALON DE COIFFURE MIXTE situé à METZ VILLE - Idéal pour jeune coiffeur(se) - 6 places de coiffage et 4 bacs à shampoing - Le salon possède une clientèle fidèle Possibilité de développement - Loyer: 455 € charges comprises - Prix: 22 000 €.

090100006 - Vends SALON DE COIFFURE - Centre de SAINT-AVOLD - 90 m² - Chiffre d'affaires: 125 000 euros - 4 bacs électriques - 8 plans de coiffage - Salon créé en 1996 - Restylé entièrement en 2004 - Fort potentiel - Possibilité d'agrandissement ou de création d'une activité annexe à l'étage.

090300017 - À saisir: SALON DE COIFFURE dans galerie commerciale d'un supermarché de l'ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE - Cellule de 60 m² environ - Équipement GAMMA - CA: 46 000 € - Possibilité de développer - Loyer: 750 € - Prix de vente: 37 000 €.

090400024 - Cède fonds COIFFURE À DOMICILE Secteur THIONVILLE - Cause changement d'activité - Matériel neuf - Clientèle très fidèle - Prix: 4 000 €.

090100004 - Vends cause déménagement fonds de commerce CORDONNERIE MULTI-SERVICES situé dans une galerie d'une grande enseigne du secteur MOSELLE EST - Très bien équipé en machine de clés spéciales - Informatique pour recherche de profil - Lecteur de clés à puce dernière génération - Machine à graver, à affûter Banc de finissage et presse en très bon état - Bon chiffres d'affaires - Fort potentiel de développement - Loyer: 600 €.

090400021 - Vends cause changement d'activité fonds de commerce + bâtiment, activité de FABRICATION ET RÉPARATION DE MATÉRIEL AGRICOLE - Arrondissement METZ CAMPAGNE Superficie: 1 600 m² - CA: 1,25 M d'euros - 6 salariés - Accompagnement du repreneur possible.

090400023 - Sympatique COMMERCE D'ARTICLES DE PÊCHE - RÉGION MOSELLE EST - Cherche repreneur suite prochain départ à la retraite Surface de vente modulable de 200 à 400 m² + sous-sol - Parking privé de 18 places - Prix: 40 000 €.

090400026 - Vends cause retraite fonds de PRÊT À PORTER, LINGERIE, COUTURE, RETOUCHES ET CRÉATION - Entreprise située à FAULQUEMONT CENTRE - Implantée depuis 35 ans - Possède une clientèle fidèle - Possibilité de stationnement gratuit - Prix de vente: 35 000 € - Accompagnement des repreneurs.

090500032 - Vends fonds SALON DE COIFFURE - THIONVILLE EST - 3 bacs à shampoing - 6 bancs de coiffage - Mobilier en bon état - Espace de 40 m² - Parking facile - Zone rurale - Bon potentiel à développer - Pas de concurrence directe Faible loyer - Prix: 30 000 €.

090500034 - Vends fonds de commerce AMINCISSEMENT ESTHÉTIQUE BIEN-ÊTRE Secteur SARREGUEMINES - 140 m², 6 cabines Bien situé - Axe passant, en étage - Parking à proximité - Fichier client important - Fort potentiel de développement - 8 ans d'expérience Faible stock - Appareils bien entretenus - Bail 3/6/9 (reste 19 mois) - Prix: 35 000 €.

Passeport pour l'Économie Numérique

Délivré à près de 1 000 artisans d'ici à fin 2009

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle vient d'être habilitée à délivrer aux artisans le « Passeport pour l'Économie Numérique ». Une nouveauté qui doit lui permettre de sensibiliser les futurs chefs d'entreprise à l'importance des TIC.

Les objectifs prioritaires de cette démarche sont :

- ▶ de démontrer les nombreux avantages que présentent les TIC,
- ▶ de créer un espace de pré-conseil, c'est-à-dire permettre aux stagiaires de poser les questions liées à leurs activités, et y trouver ainsi une première information,
- ▶ de mettre en place des démonstrations (usages des technologies) par des cas

concrets et des animations,

- ▶ d'accompagner et de conseiller sur les possibilités qui s'offrent à l'une ou l'autre des activités artisanales.

De septembre à fin décembre 2008, au cours de 21 sessions, ce sont 373 créateurs qui ont déjà pu bénéficier de ce nouveau dispositif sur l'ensemble des Pôles des Métiers et Espaces Conseil de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

de la Moselle (Forbach, Metz, Sarrebourg et Thionville). Une action utile et même nécessaire pour les futurs chefs d'entreprise de la Moselle, et qui sera dès lors poursuivie jusqu'en 2011. En 2010, on estime que près de 1 000 artisans mosellans auront reçu le « Passeport pour l'Économie Numérique ».

Plus d'informations auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local).

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat



- 1 FORMATIONS DIPLÔMANTES
- 2 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
- 3 GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
- 4 COMMERCIALISATION
- 5 RESSOURCES HUMAINES
- 6 ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- 7 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
- 8 GESTION ENVIRONNEMENTALE
- 9 DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
- 10 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département :

▶ Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60

▶ Meuse au 03 29 79 20 11

▶ Moselle au 0820 857 057 (0,12 euro TTC/min)

▶ Vosges au 03 29 69 55 55

L'apprentissage Accélérateur de performances



Depuis 20 ans, en France, le taux de chômage des jeunes de 16 à 25 ans est le double de celui de la population active, soit plus de 20 % en moyenne. Parmi les 750 000 jeunes qui, chaque année, quittent le système scolaire, 150 000 n'ont aucun diplôme dont 60 000 aucune qualification. Clé pour l'emploi des jeunes, atout pour l'entreprise, l'apprentissage est une réponse moderne et adaptée à la formation et à la qualification des jeunes.

L'apprentissage ne doit pas être considéré comme dévalorisant, mais au contraire comme un accélérateur de compétences donnant plus facilement accès au monde de l'entreprise et permettant, dans une large majorité des cas, d'accéder au marché du travail.

L'apprentissage : la voie la plus sûre vers l'embauche

L'apprentissage concerne tous les niveaux de formation – les diplômes de l'enseignement supérieur accessibles pour l'apprentissage représentaient 13 % des formations en 2003 – et toutes les activités de l'entreprise.

La situation économique actuelle, conjuguée aux aides accordées, rend on ne peut plus évident le fait que c'est aujourd'hui qu'il convient de franchir le pas. En choisissant de former un jeune par l'apprentissage, l'entreprise fait le choix de se doter de personnel qualifié, formé aux techniques et à la culture de l'entreprise. Il s'agit d'une vraie réponse à moyen terme à apporter face aux difficultés de recrutement. De plus, cet investissement dans la formation sera accom-



pagné de plusieurs aides, financées par le Conseil Régional de Lorraine :

► **Aide à l'embauche** : accordée à tout employeur qui embauche un(e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat de treize mois et plus. Elle s'élève à 1 000 euros.

► **Aide à la formation** : accordée à tout employeur qui embauche un(e) apprenti(e).

Elle s'élève à 1 000 euros/an.

► **Aide à l'information des maîtres d'apprentissage** : accordée à tout employeur qui vient suivre une fois par an une réunion d'information à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle. Elle s'élève à 500 euros.

► **Aide liée à la Loi de Cohésion Sociale** : accordée à tout employeur qui embauche un(e) apprenti(e), et prend la forme d'un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti(e). Il peut être porté à 2 200 euros pour les apprenti(e) handicapé(e)s, à laquelle peut s'ajouter une aide de 500 euros du Conseil Régional de Lorraine.

► **Exonération totale des cotisations patronales et sociales** (sauf cotisations supplémentaires d'accident du travail et

“ L'apprentissage ne doit pas être considéré comme dévalorisant, mais au contraire comme un accélérateur de compétences donnant plus facilement accès au monde de l'entreprise ”

Des aides pour favoriser l'embauche d'apprentis

Les aides seront accordées pour les embauches d'apprentis réalisées entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010.

Aide à l'embauche d'apprentis supplémentaires

Les employeurs de moins de 50 salariés peuvent demander le bénéfice d'une aide de l'État pour les embauches d'apprentis supplémentaires.

• **Montant de l'aide :** Le montant de l'aide est de 1 800 euros par embauche. Le tiers de l'aide est accordé à l'issue des trois premiers mois d'exécution du contrat et le solde à l'issue du sixième mois.



• **Conditions d'attribution :** L'aide est accordée pour toute embauche d'apprentis ayant pour effet d'accroître le nombre des contrats d'apprentissage par rapport aux contrats d'apprentissage en cours d'exécution, tout établissements confondus, au 23 avril 2009.

Gestion des aides et conditions d'attribution communes

Les deux aides sont gérées par Pôle emploi avec lequel l'État conclut une convention. Pôle emploi contrôle l'exactitude des déclarations des bénéficiaires des aides.

Pour pouvoir en bénéficier, l'entreprise :

- ne doit pas avoir procédé dans les six mois qui précèdent l'embauche à un licenciement économique sur le poste pourvu par le recrutement ;
 - ne peut avoir rompu un contrat de travail avec le même apprenti postérieurement au 24 avril 2009 ;
 - doit être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement de ses cotisations sociales ou respecter un plan d'apurement.
- Par ailleurs, les aides doivent être intégralement reversées par l'employeur en cas de rupture du contrat d'apprentissage sur décision administrative (C. trav., art. L. 6225-3) ou après le refus de l'administration d'une reprise de l'exécution du travail après une suspension justifiée par l'exposition de l'apprenti à un risque (C. trav., art. L. 6225-5). Ces deux aides ne sont pas cumulables avec l'aide à l'emploi dans les (HCR) hôtels, cafés et restaurants.

retraite complémentaire)

Quant à l'apprenti, il bénéficie d'un large choix de formations sanctionné par un diplôme du CAP au diplôme d'ingénieur dans de nombreux domaines d'activités (accès à plus de 450 métiers différents) tout en étant rémunéré. Les salaires sont encadrés et calculés sur un pourcentage du Smic en fonction de l'âge et de l'avancement de l'apprenti dans le cycle de formation.

Une conjoncture favorable pour le pré-recrutement après l'alternance

De nombreux secteurs d'activité scrutent l'avenir avec angoisse car l'accélération des départs en retraite dans les années à venir leur fait craindre le pire. Le bâtiment se prépare quant à lui à une crise pouvant toucher des milliers d'entreprises vouées à perdre leurs compétences. La solution ? Recruter en pariant sur l'alternance comme outil de pré-recrutement. Les jeunes, se familiarisent ainsi

progressivement avec leur employeur, se forment aux spécificités des techniques de l'entreprise et peuvent même parier sur un parcours d'études long par la voie de l'apprentissage ou de la professionnalisation.

Apprentissage, contrat de professionnalisation, comment s'y retrouver ?

Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation diffèrent par leur objet, le public visé, les durées légales, les droits et les obligations des acteurs, l'offre de formation correspondante, les modes de financement, la rémunération, les aides et subventions, etc. On ne peut pas dire qu'ils soient substituables, mais plutôt complémentaires.

► **Le contrat d'apprentissage** est un dispositif de formation initiale qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation qualifiante reconnue, alliant théorie et pratique, sanctionnée par un diplôme ou un titre

enregistré au RNCP.

► **Le contrat de professionnalisation** est un dispositif de formation continue qui vise à donner à des jeunes de 16 à 25 ans ou à des demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, une formation en alternance permettant l'acquisition d'une qualification professionnelle favorisant l'accès ou le retour à l'emploi. Cette qualification doit être enregistrée au RNCP ou reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche ou figurer sur une liste établie par la commission paritaire nationale pour l'emploi.

Entreprises et jeunes : une dynamique gagnant-gagnant

Pour l'entreprise, l'alternance permet de répondre par anticipation aux besoins de recrutement et peut s'apparenter à un pré-recrutement.

C'est aussi pour l'entreprise le moyen de renvoyer une image dynamique, de faire



Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine mènent des opérations de promotion de l'apprentissage.

connaître ses métiers, de devenir plus attractive auprès des jeunes.

Pour les jeunes, l'alternance apporte une réponse à une insertion difficile et au manque d'expérience.

Une organisation nécessaire

...et notamment afin de prévoir les ressources nécessaires et leur disponibilité: nous parlons ici, en premier lieu, des fameux tuteurs ou maîtres d'apprentissage.

S'ils sont généralement recrutés pour leurs compétences techniques, ils n'ont pas forcément le goût et l'aptitude pour la transmission de leurs compétences. Il est donc essentiel:

- ▶ de sélectionner des volontaires,
 - ▶ de s'assurer de leur capacité pédagogique, ou à défaut de leur faire suivre une formation de tuteur ou de formateur,
 - ▶ de s'assurer de leur disponibilité, afin qu'ils puissent mener de front les différentes missions qui leur sont confiées.
- L'accompagnement tout au long de la formation en alternance prend donc une nouvelle dimension. Les tuteurs se définissent désormais comme des professionnels conscients de leur rôle pédagogique. Il est d'ailleurs à noter que la majorité d'entre eux sont d'anciens apprentis.

Pratique

4 bonnes raisons de recruter un(e) apprenti(e)

1- Vous développez votre entreprise

Si le fait d'expliquer son métier prend certes du temps, cette énergie est ensuite vite rentabilisée. L'apprenti(e) vous permet d'avancer plus vite et de répondre à de nouvelles commandes. Mieux, sa présence est un atout si une urgence nécessite que vous vous rendiez chez un de vos clients. L'arrivée d'un jeune permet enfin d'avoir une vision nouvelle sur votre métier.

2- Vous formez (à votre image) vos futurs salariés

Outre le fait que l'arrivée d'un(e) apprenti(e) dynamise une équipe, c'est aussi un bon moyen d'évaluer un éventuel futur collaborateur. Le renouvellement de vos effectifs, la prospection vers de nouveaux marchés... sont autant de raisons qui doivent vous inciter à recruter un(e) apprenti(e). En formant vous-même un(e) apprenti(e), vous ferez en sorte de le(la) modeler comme bon vous semble.

3- Vous transmettez votre savoir-faire

Le métier que vous pratiquez, celui qui vous fait vivre, vous l'avez-vous aussi appris au côté d'un(e) professionnel(le). Il semble donc normal de « renvoyer aujourd'hui l'ascenseur ». En voyant évoluer votre apprenti(e), vous prendrez conscience d'avoir été utile. Celles et ceux qui le vivent vous le diront, « c'est une satisfaction personnelle énorme ».

4- Vous formez votre repreneur potentiel

Dans dix ans, de nombreuses entreprises lorraines seront amenées à « passer la main ». Les apprenti(e)s d'aujourd'hui sont donc, pour beaucoup, les patrons de demain. Former un jeune, c'est donc vous donner les moyens d'intégrer un candidat éventuel à votre propre succession, de séduire un futur acheteur... avant que quelqu'un d'autre ne le comprenne avant vous...

Plus d'informations :

CADEA 54 - Tél. : 03 83 95 60 46

CMA Meuse, service apprentissage : 0 800 572 455 (numéro gratuit)

CMA 57 : 0820 857 057 (prix d'un appel local)

CAD de la CMA 88 - Tél. : 03 29 69 55 56



Témoignage

La relève est assurée !



Depuis une vingtaine d'années, Weralu, entreprise dombasloise (54) et experte en fermetures en aluminium (portes, fenêtres, portails ou encore volets roulants) s'est imposée dans le type d'extension le plus plébiscité : la véranda. Et ce n'est pas si facile que cela de trouver des apprentis dans ce domaine ! Ce métier est encore peu connu, mais il offre tellement de possibilités. « Avec le temps, nous avons réalisé qu'il valait mieux choisir des apprentis géographiquement proches », explique sa gérante Chantal Bertrand. Car depuis 1992, l'entreprise connaît bien ses apprentis. Elle en a embauché près d'une cinquantaine en CAP et BP métallier, ainsi que des apprentis maçons pour la seconde entreprise Actibat' 54,

qui vient en appui sur les chantiers pour tous les travaux

de maçonnerie. L'apprentissage, « c'est comme une loterie, mais on y croit ! Nous avons besoin d'assurer la pérennité de nos deux entreprises », insiste M^{me} Bertrand.

C'est un investissement lourd au départ, souvent décevant, car les apprentis ne réalisent pas toujours le travail et le rythme imposés. Le contrat d'apprentissage est souvent pris pour une punition, qui est loin d'en être une ! Mais aujourd'hui, le pari est tenu ! « Armé de ses CAP et BP, mon fils Loïc va pouvoir reprendre l'entreprise », annonce avec fierté Francis FISTER, directeur.

Sur l'ensemble des apprentis formés, il y a toujours quelques jeunes qui accrochent et persèverent dans cette voie, pleine d'avenir.

Formation

Le baccalauréat professionnel en trois ans



La réforme de la voie professionnelle, lancée par le ministère de l'Éducation nationale et applicable dès la rentrée 2009, supprime les parcours de formation aux brevets d'études professionnelles et baccalauréats professionnels en deux ans pour les remplacer, progressivement, par des bacs pro en trois ans. Face à la progression inéluctable des niveaux de qualification requis sur le marché du travail, la réforme permettant de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans apparaît comme une réponse justifiée. Aujourd'hui sur 100 jeunes qui entrent en BEP après la troisième, seuls 46 poursuivent en bac pro et un sur trois seulement décroche le diplôme. La réforme vise donc à encourager les jeunes à obtenir le bac pro. De plus, la réforme du « bac pro » vise aussi le développement de l'apprentissage, qui reste la voie

d'insertion la plus aisée des sortants ayant suivi cette voie. À la fin de leur formation, les apprentis ont plus de chance d'être recrutés en CDI et leur taux d'emploi est de 64 % contre 49 % pour les lycéens en bac pro qui n'ont pas suivi d'apprentissage.

Pour résumer, dès la rentrée 2010 :

- ▶ Les jeunes sortants de la classe de troisième pourront :
 - soit signer un contrat d'une durée de deux ans pour préparer un CAP,
 - soit signer un contrat de trois ans pour préparer le bac pro.
- ▶ Les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP pourront signer un contrat de deux ans pour préparer le baccalauréat professionnel et intégreront directement la première.



Caroline Schmitt
(2^e année de BP),
ici avec son modèle,
remporte le 1^{er} prix
dans la catégorie
Apprenti lors du Salon
Beauté Sélection
à Metz en avril dernier.
Elle est désormais
sélectionnée en équipe
de France.



Métier

Coiffeur

Un savoir-faire aux mille

Couper les cheveux en quatre, avoir un cheveu sur la langue, tiré par les cheveux, être de mèche, avoir mal aux cheveux, autant de dictons qui nous parlent à tous ! Car côté cheveux, nous voilà tous concernés ! Envie d'un moment de détente et de bien-être, de changer de tête et d'être valorisé ou tout simplement de remettre de l'ordre dans sa chevelure : voici autant d'occasions de laisser notre tête entre les mains de notre coiffeur.

S'il y a bien un métier qui allie technicité et sens artistique, psychologie et contact humain, c'est celui de la coiffure. En salon ou à domicile, soyez le bienvenu, votre coiffeur va prendre soin de vous ! Car plus que jamais, c'est un moment de détente et d'échange qui vous attend. En

toute confiance, une relation particulière se tisse entre le coiffeur et son client, parfois même jusqu'à la confiance. La chevelure fait partie intégrante de la personnalité et nous lui confions. Envie de changement ou juste entretenir une coupe. C'est en psychologue averti qu'il doit couper, colorer, effiler, en un mot : transformer !

« S'il te plaît, regonfle-moi le moral ! »

Tel était le slogan d'une grande franchise de coiffure il y a trente ans... et c'est toujours d'actualité ! Comme si notre coupe de cheveux était le reflet de notre état d'esprit et elle l'est ! Le client n'hésite plus à en changer. Des cheveux raides ? On les maîtrise en les assouplissant. Des cheveux frisés ? Ils seront raidis et lissés. Les tendances changent vite. Après les mises en pli, puis les permanentes, les extensions et rajouts ont fait leur apparition depuis 3 ou 4 ans.

Tout au long de sa carrière, le coiffeur se forme pour acquérir toutes les nouvelles techniques pour réaliser des chignons, des mèches, la pose de postiche ou apprendre de nouvelles techniques de coupe.

La liste des formations est longue et se renouvelle sans cesse au gré des modes.

Les salons se diversifient également de plus en plus avec la manucure, le maquillage, le conseil en image, la vente de bijoux, le rasage, la taille de la barbe et de la moustache. Plus qu'un moment de détente, c'est une opération séduction !

Perspectives alléchantes

Pour les plus volontaires, car les places sont assez rares, entrer dans la coiffure ouvre d'autres perspectives tant au niveau national, qu'international. Les centres de thalasso offrent de nos jours ce genre de services, tout comme les centres hospitaliers ou



Alima Baz, dirige
avec audace
et professionnalisme
le salon Alyso
à Pont-à-Mousson (54).

Emmanuelle Ritter,
gérante et fondatrice
de « L'Instant patio »
à Golbey (88).

Zoom

reflets

centres de vacances et de loisirs.

La mode, le théâtre et le cinéma proposent également des challenges intéressants faisant davantage appel aux compétences artistiques du coiffeur. Les nouvelles tendances arrivent souvent de cette mode vestimentaire et les créations peuvent aller à l'extrême. Il faut reproduire à l'identique une coiffure chaque jour de tournage, coiffer pour une séance photos de mode, trouver le style d'un personnage, préparer un défilé en harmonie avec les vêtements présentés ou encore coiffer l'ensemble des acteurs du spectacle des Enfoirés. Place à la mobilité et au défi!

Quelques chiffres

- Le secteur de la coiffure est composé de 66 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire français. Il représente 7 % du secteur artisanal et 25 % du secteur des services.
- 85 % exercent leur activité en salon. Parmi eux, 10 % exercent leur activité sous franchises. On évalue à environ 162 000 le nombre de personnes occupées par la profession (salariés et chefs d'entreprises non salariés). Le reste des 15 % exerce à domicile (son nombre a doublé entre 2002 et 2008).
- **En Meurthe-et-Moselle** : 554 salons de coiffure et 117 coiffeuses à domicile (671 en tout)
- **En Moselle** : 795 salons de coiffure et 158 coiffeuses à domicile (953 en tout)
- **Dans la Meuse** : 155 salons de coiffure et 41 coiffeuses à domicile (196 en tout)
- **Dans les Vosges** : 386 salons de coiffure et 62 coiffeuses à domicile (448 en tout)

→ Pour en savoir plus :
• www.coiffure-metier.com
• www.fnc.fr

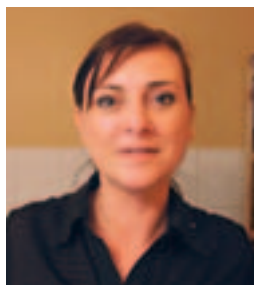
→ Pour les salons :
• **FDC 54** : Ginette Caspar
au 03 83 97 37 25

• **UD 55** : Rosa Saraiva
au 03 29 86 52 15
• **UD 57** : Liliane Lind
au 03 87 75 60 22
• **UD 88** : Bernadette Genot
au 03 29 35 06 07

→ Pour les franchises :
**Centre National
des Entreprises
de Coiffure**
au 01 58 36 17 20
www.cniec.asso.fr

Témoignage

La coiffure à domicile : liberté et souplesse !



Après avoir été gérante d'un salon de coiffure sur Nancy, Sylvie Kondic a opté, il y a deux ans, pour le statut de coiffeuse à domicile. « Une manière pour moi de gérer mon emploi du temps avec souplesse et liberté, tout en m'occupant de mon fils », explique-t-elle. Cette réorganisation lui ouvre de nouvelles perspectives, puisqu'elle coiffe par exemple de jeunes trisomiques dans un institut spécialisé : « Une expérience que je n'aurais pas pu vivre en salon. Lorsque je réalise une coupe, je dois être rassurante et psychologue à la fois pour ne pas les affoler. Un côté de mon métier que j'aime tout particulièrement. »

Mais la spécialité de Sylvie, ce sont les coupes de cérémonie :

« Je me retrouve parfois à coiffer toute une famille avant un mariage. La future mariée apprécie de se préparer chez elle au calme avant un tel moment. » Même si le bouche-à-oreille fonctionne parfaitement pour son activité, c'est très certainement son statut de Maître Artisan qui lui assure une clientèle régulière, puisque certains clients lui sont fidèles depuis le début de sa carrière !



DU 2 MAI AU 31 AOÛT

AFFAIRES DE PROFESSIONNELLS

PACK CD CLIM

Bipper

PACK CD CLIM

2500 €^{HT}
D'ÉCONOMIE
MINIMUM⁽¹⁾

+ SUPER BONUS DE 1000 €⁽⁶⁾



Partner Origin

PACK CD CLIM

3500 €^{HT}
D'ÉCONOMIE
MINIMUM⁽²⁾

+ SUPER BONUS DE 1000 €⁽⁶⁾



LIVRAISON
RAPIDE



Partner

PACK CD CLIM

3500 €^{HT}
D'ÉCONOMIE
MINIMUM⁽³⁾

+ SUPER BONUS DE 1000 €⁽⁶⁾

Expert

PACK CD CLIM

5000 €^{HT}
D'ÉCONOMIE
MINIMUM⁽⁴⁾

+ SUPER BONUS DE 1000 €⁽⁶⁾



Boxer

PACK CD CLIM

6000 €^{HT}
D'ÉCONOMIE
MINIMUM⁽⁵⁾

+ SUPER BONUS DE 1000 €⁽⁶⁾



★ BETC EURO RSCG - Automobiles PEUGEOT 552 144 503 RCS Paris.

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL (1)(2)(3)(4)(5) Offres d'économie sur le tarif 09A conseillé en date du 02/03/09, non cumulables, réservées aux professionnels pour un usage professionnel, hors loueurs courte durée, valables du 02/05/09 au 31/08/09, dans le réseau Peugeot participant, pour toute commande d'un (1) Bipper 117 L1 1,4L HDi 70 Pack CD Clim neuf, hors options, (2) Partner Origin 117 L1 1,6L HDi 75 Standard neuf, avec option Pack CD Clim, (3) Partner 120 L1 1,6L HDi 75 Pack CD Clim neuf, hors options, (4) Expert 227 L1H1 1,6L HDi 90 Pack CD Clim neuf, hors options, (5) Boxer 330 L1H1 2,2L HDi 100 Pack CD Clim neuf, hors options, dont la livraison est prévue au plus tard à la fin du mois suivant le mois de la commande. (6) Superbonus gouvernemental pour la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse et pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf.



Paroles d'expert

Les risques professionnels



Il n'y a pas d'activité professionnelle « sans risques », c'est pourquoi l'analyse des risques de l'entreprise et leur prise en charge par l'assurance constitue une phase déterminante pour sa pérennité.

LES RESPONSABILITÉS

Les risques	Les assurances
L'artisan, ou toute personne participant à l'activité, peut être reconnu responsable en cas de dommages causés par un incendie, une explosion, un dégât des eaux.	Assurance responsabilité civile « occupation des locaux » - Pour les dommages d'incendie ou de dégât des eaux causés aux voisins et aux tiers. - Pour les dommages causés au propriétaire (si l'artisan a la qualité de locataire) ou au locataire (si l'artisan a la qualité de propriétaire).
Dans le cadre de son activité, l'artisan est responsable des dommages causés par lui-même, son personnel, ses locaux et son matériel professionnel ainsi que par les objets qu'il vend, fabrique, répare ou installe. Activités spécifiques L'artisan effectue des travaux au domicile du client. Un accident survient : - pendant son intervention ; - après la livraison, l'installation d'un appareil ou la livraison d'une prestation de service (réparation, maintenance...). Des objets confiés par le client sont détériorés ou volés. L'artisan fabrique ou vend des produits alimentaires.	Assurance responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle Elle est incluse dans l'assurance multirisques ou proposée par contrat séparé. Garanties indispensables - Garantie pour les risques incendie, explosion, dégâts des eaux dans les locaux occupés. - Garantie responsabilité civile après livraison ou installation. - Garantie responsabilité civile objets confiés. - Garantie responsabilité civile intoxications alimentaires
Un accident est dû à un véhicule terrestre à moteur (voiture, camion, chariot élévateur...) utilisé pour l'exploitation. - les engins motorisés de manutention ; - les véhicules personnels des salariés.	Assurance obligatoire de responsabilité civile automobile - Pour les dommages en cours de travaux, extension de garantie du contrat de responsabilité civile exploitation. - Lorsqu'ils sont utilisés pour des raisons professionnelles : - le salarié doit en faire la déclaration à son assureur ; - le contrat de responsabilité civile exploitation peut comporter une extension de garantie pour les couvrir ou un contrat mission peut être souscrit
L'artisan est poursuivi devant un tribunal pour des dommages causés à autrui. Victime lui-même d'un dommage, il réclame des indemnités au responsable.	Garantie de protection juridique Elle est soit annexée à l'assurance multirisques professionnelle soit délivrée par contrat spécial.

Quels que soient les contrats souscrits, il est important de vérifier :

- les risques couverts, les garanties en option, les exclusions ;
- l'adaptation des montants de garantie aux risques encourus ;
- le montant des franchises (sommes qui restent à la charge de l'artisan).

Pendant toute la durée du contrat, si le risque est modifié, l'assureur doit être prévenu.

L'aide-mémoire

Smic horaire brut :

■ 8,71 € (JO du 01/07/2008)

Smic horaire net :

■ 6,84 €

Sécurité Sociale :

■ Trimestriel : 8 577 €
■ Mensuel : 2 859 €

Indice du coût de la construction INSEE :

■ 1^{er} trim. 2008 : 1497
■ 2^e trim. 2008 : 1562
■ 3^e trim. 2008 : 1594
■ 4^e trim. 2008 : 1523

Indice national bâtiment BT01 :

■ Février 2009 : 803,6

Taux de l'intérêt légal :

■ 2008 : 3,79 % (JO du 11/02/2009)

C'est net...

Ouverture d'un nouveau service de recherche marques en accès libre et gratuit par l'Inpi

À compter du 3 avril 2009, l'Inpi mettra en accès libre et gratuit sa base de données sur les marques. L'Inpi mettra à disposition de nouvelles interfaces de diffusion permettant d'effectuer des recherches rapides sur les données brevets, marques, dessins et modèles et jurisprudence. Les services en ligne payants Icimarkes (Internet, minitel) et Plutarque seront arrêtés ce même jour. (Source : Communiqué de l'Inpi - mars 2009)

www.icimarkes.com

Sourcing Credoc

Sourcing Credoc est un système de gestion et d'accès à certains des rapports d'études et de recherche réalisés par le Credoc depuis sa création. Les rapports publics sont, selon le cas, soit téléchargeables gratuitement, soit consultables au Credoc.

www.credoc.fr/publications/index.php

La Poste Export solutions

La Poste a ouvert un site destiné à aider les TPE et PME dans leur développement à l'international. Il se compose de trois rubriques :

- « Marché » (fiches d'information détaillées sur 42 pays),
- « Vente » pour prendre contact avec des intermédiaires (agents, distributeurs, importateurs...), prospecter de nouveaux clients et mieux se faire connaître,
- « Expédition » pour s'informer sur les différentes modalités liées à l'expédition (formalités douanières, emballages...).

www.laposte-export-solutions.com/fr

Promotion

La campagne « Agir pour réussir » au service des CMA et des artisans

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat lancent leur première campagne nationale sur les ondes. Les objectifs de cette campagne sont de nous faire mieux connaître auprès de tous ceux à qui nos services s'adressent et qui ne nous identifient pas bien. C'est aussi un message pour nous distinguer des autres chambres consulaires en rappelant notre vocation à défendre l'artisanat, nos métiers, nos petites entreprises, notre culture et nos valeurs. Les CMA sont vos interlocuteurs privilégiés, au cœur de vos démarches, qu'elles soient d'ordre économique, de gestion, de formation ou



encore administratives. L'apposition d'un nouveau label, « Agir pour réussir » affiche

l'engagement des CMA pour mener à bien la réalisation de tous vos projets. C'est un message enthousiaste et dynamique, rassembleur. Il sera garant de tous les artisans qui ont mis, et mettront tout en œuvre pour réussir. La campagne se décline sur 8 radios: RTL, Europe 1, RMC, BFM, Radio classique, France Bleu, France Inter et France Info. 840 messages ont été diffusés du 30 mai au 20 juin. Une deuxième vague est programmée en octobre.

Vous pouvez écouter le spot en ligne sur www.artisanat.fr/APCM_msg1.mp3

Reconnaissance



Édition 2009

Inscrivez-vous au Prix SEMA!

Les prix SEMA sont reconduits chaque année. Décernés au niveau départemental, régional puis national, leur spécificité est de promouvoir l'excellence des savoir-faire des professionnels (prix SEMA professionnels) et de mettre en valeur les jeunes talents de demain (prix SEMA jeunes). Chaque candidat doit présenter une réalisation sur un thème donné devant un jury de professionnels. Cette année, c'est un tailleur

de pierres meusien, Alain Berthaud, pour son œuvre sur le thème de la tradition qui a été récompensé au niveau régional. Compagnon du devoir durant huit ans, il a présenté une réalisation de gargouilles, créées et sculptées pour une église meusienne sous couvert de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est d'ores et déjà possible de travailler sur le thème « Métiers de la création contemporaine », pour l'édition 2009 du concours. Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à la préfecture ou sur le site de la SEMA. La date limite d'inscription auprès de l'organisateur national est fixée au 15 septembre 2009. Les lauréats bénéficieront d'une large communication tant au niveau national qu'international et recevront un diplôme de la SEMA. Des données supplémentaires sur les modalités du concours et sur les prix décernés sont disponibles sur www.metiersdart-artisanat.com.

Pour plus d'informations, contactez vos délégués SEMA:

- CMA 54: 03 83 95 60 60 / délégué SEMA*: Laurent Weiss - solo.weiss@orange.fr
- CMA 55: 03 29 79 75 19 / déléguée SEMA*: Sylviane Varnier - s.varnier@cma-meuse.fr
- CMA 57: 03 87 39 31 68 / déléguée SEMA*: Patricia Moinard - pmoinard@cm-moselle.fr
- CMA 88: 03 29 69 55 52 / déléguée SEMA*: Isabelle Molin - i.molin@cma-vosges.fr

Concours

Meilleurs Ouvriers de France Pourquoi pas vous ?

Le 24^e concours des Meilleurs Ouvriers de France est ouvert. Référence en matière de l'excellence, le MOF s'adresse à tous ceux qui allient connaissance et amour du métier. Aboutissement de longs mois de travail, ce concours honore les vertus de la rigueur. Il est possible de concourir à plus de 180 spécialités réparties dans 20 groupes*. Le concours est ouvert à toute personne âgée de 23 ans minimum à la date de clôture des inscriptions et permet à ceux qui le réussiront d'obtenir un diplôme de niveau III (BTS/DUT) homologué par l'État.

Consultez le site www.meilleursouvriers-defrance.org ou contactez Robert Bastien, Commissaire départemental du concours, au 03 29 07 23 22. Pour vous inscrire, contactez Marie-Thérèse Gury à la CMA 88 au 03 29 69 55 52.

* Métiers de bouche ; bâtiment ; audiovisuel ; habitation, textile et cuir ; l'habitation, travail du bois ; l'habitation, travail des métaux ; structures métalliques ; industrie ; vêtements ; terre et verre ; accessoires du vêtement ; coiffure et esthétique ; bijouterie ; gravure ; communication ; musique ; art du jardin et fleurs et enfin, métiers des services et des techniques de précision.

**Professionnels,
simplifiez
la gestion
de votre énergie
avec nos offres
électricité et
gaz naturel
adaptées
à votre activité.**

**Contactez votre conseiller EDF Pro
au 0 810 333 776* ou edfpro.fr**

* Prix appel local, sauf surcoût indiqué par certains opérateurs de téléphonie.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

**VOS CLIENTS PRÉFÈRENT TRAVAILLER
AVEC UNE ENTREPRISE EN BONNE SANTÉ.
Ça tombe bien ! Vous êtes bien couvert !**

**“95 %* DES CLIENTS MAAF
recommandent MAAF”**

*Baromètre Assurances 2007 SOFRES

Biorythm, la complémentaire santé à composer vous-même

Avec Biorythm, choisissez la tranquillité d'esprit : dans chaque module, vous choisissez le niveau de garantie qui correspond à vos besoins et à ceux de votre famille. Vous bénéficiez bien sûr des avantages fiscaux de la Loi Madelin. Choisir la référence qualité prix, c'est aussi choisir les pros de l'assurance des pros.

Pour rencontrer un conseiller en clientèle professionnelle et obtenir gratuitement une étude personnalisée,

appelez le



N° Indigo 0 825 325 350

(0,12 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs).

www.maaf.fr



la référence qualité prix